



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3401^e séance

Vendredi 8 juillet 1994, à 16 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Marker	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Martínez Salazar
	États-Unis d'Amérique	M. Gnehm
	Fédération de Russie	M. Vorontsov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wood
	Rwanda	M. Bizimana

Ordre du jour

Création d'un tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie
Nomination du procureur

La séance est ouverte à 16 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

**Création d'un tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie
Nomination du procureur**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1994/805, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à adopter le projet de résolution dont il est saisi sans le mettre aux voix. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le projet de résolution est adopté.

En l'absence d'objections, le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 936 (1994).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.